MRC des Pays-d'en-Haut

Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N^{O} 482-2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le *Règlement no 482-2023 modifiant le règlement 468-2023 sur la tarification pour l'année 2024* a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	22 novembre 2023
Dépôt du règlement :	22 novembre 2023
Adoption :	12 décembre 2023
Entrée en vigueur :	1er janvier 2024

Ledit règlement est présentement affiché au bureau de chacune des municipalités du territoire et au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'à la section règlements de son site internet : https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/
Le présent règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

Fait à Sainte-Adèle, le 20 décembre 2023.

Philippe Leclerc
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Ron Kelley soussigné, de la Municipalité de la Municipalité de Wentworth-Nord certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 21 décembre 2023, entre 9 h et 16h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 décembre 2023

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier